

DECISION N° CREPMF / 2022 / 042 -

PORTANT AGRÉMENT DE LA SOCIETE CITITRUST ASSET MANAGEMENT EN
QUALITE DE SOCIETE DE GESTION D'ORGANISMES DE PLACEMENT
COLLECTIF EN VALEURS MOBILIERES (SG-OPCVM) SUR LE MARCHÉ
FINANCIER RÉGIONAL DE L'UMOA

Le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers,

- Vu** la Convention du 03 juillet 1996 portant création du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers, notamment son Annexe portant composition, organisation, fonctionnement et attributions du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers ;
- Vu** la Décision n°001/97 du Conseil des Ministres du 28 novembre 1997 portant Règlement Général relatif à l'Organisation, au Fonctionnement et au Contrôle du marché financier régional de l'UMOA ;
- Vu** la Décision n°004/CM/UMOA du 29/04/2021 du Conseil des Ministres de l'UMOA portant nomination du Président du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers ;
- Vu** la Décision n°CREPMF/PCR/2018/01 du 13 juin 2018 portant modification de la Décision n°77/P-CREPMF/39-2002 portant délégation de pouvoirs du Conseil Régional au Comité Exécutif et au Président du Conseil ;
- Vu** l'Instruction n°66/CREPMF/2021 du 16 décembre 2021 relative aux Organismes de Placement Collectif et à leurs Sociétés de Gestion sur le marché financier régional de l'UMOA ;
- Vu** la demande d'agrément en date du 08 décembre 2021 de la société CITITRUST ASSET MANAGEMENT, en qualité de Société de Gestion d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (SG-OPCVM) sur le marché financier régional de l'UMOA ;
- Vu** les délibérations du CREPMF lors de la 74^{ème} réunion du Comité Exécutif tenue le 15 avril 2022 ;

DECIDE



Article 1^{er} :

La société dénommée « CITITRUST ASSET MANAGEMENT », société anonyme avec Conseil d'Administration, au capital social de quatre-cent quarante-six millions cinq cent quarante mille (446 540 000) FCFA, dont le siège social est sis à Abidjan, en Côte d'Ivoire, à Cocody, Angré 7^{ème} tranche, Immeuble Résidence les Acacias, et immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) d'Abidjan sous le numéro CI-ABJ-03-2022-M-00175, est agréée en qualité de Société de Gestion d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières sur le marché financier régional de l'UMOA.

L'agrément de la Société de Gestion d'OPCVM CITITRUST ASSET MANAGEMENT est enregistré sous le numéro **SG-OPCVM/2022-01**.

Article 2 :

La Société de Gestion d'OPCVM CITITRUST ASSET MANAGEMENT doit se conformer strictement à la réglementation en vigueur sur le marché financier régional de l'UMOA et se soumettre aux contrôles du Conseil Régional.

Article 3 :

La Société de Gestion d'OPCVM CITITRUST ASSET MANAGEMENT doit présenter en permanence des garanties suffisantes en ce qui concerne son organisation, ses moyens techniques et financiers ainsi que l'honorabilité et l'expérience de ses dirigeants.

Article 4 :

Toute modification portant sur les éléments caractéristiques qui figurent dans le dossier initial d'agrément de la société CITITRUST ASSET MANAGEMENT doit être soumise à l'approbation préalable du Conseil Régional.

Article 5 :

La présente décision, qui prend effet à compter de sa date de signature, fera l'objet d'une publication au Bulletin Officiel de la Cote (BOC) de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM).

Fait à Abidjan, 15 AVR 2022

Pour le Conseil Régional,

Le Président



Badanam PATOKI